Organisme de formation : **AM&JT**, siège social 16 esplanade du champ de mars 35000 Rennes RCS de Rennes sous le SIRET n° 834 595 126 00014 – numéro d'enregistrement **53351021735**
représentée par : M. Adam & M. Tabore

Créer son service de copropriété

Public visé

Professionnels de l'immobilier

Spécialiste de la transaction ou Gestion Assistante

Mandataire, agent commercial

Objectifs de la formation

Appréhender le cadre juridique de la copropriété et du contrat de syndic

Organiser la gestion technique et budgétaire de la copropriété

Maitriser le rôle et les missions du syndic

Contenu de la formation

L'organisation de la copropriété : les organes, le règlement de copropriété, les AG, la gestion budgétaire de la copropriété

Le rôle et le mandat de syndic

Informations légales et pratiques avant de créer son service de syndic

Moyens et méthodes pédagogiques

Avoir un accès internet et un ordinateur, une tablette ou un smartphone (FOAD)

Contenus vidéo et textes à visionner, fiches à télécharger

Assistance technico-pédagogique 7j/7 9h-19h

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap

Modalités de suivi

Assistance technico-pédagogique 7j/7 9h-19h par chat, téléphone ou email

Encadrement pédagogique assuré par Julien TABORE, master en droit privé

Suivi technique assurée par Médéric ADAM, informaticien

Evaluation – Sanction - Durée

QCM intermédiaire et final (obtenir un score supérieur à 80%)

Délivrance d'une attestation automatiquement après 7 heures et l'obtention du QCM

Durée de la formation : 7 heures (accès illimité au rythme de l'apprenant)

Site accessible aux handicaps auditifs, moteurs, cognitifs.

Formez-vous sur notre réseau en ligne, **Loi ALUR**, Formations **DDA & IAS**, formation **IOBSP**

www.maformationimmo.fr | www.maformationassurance.fr | www.maformationIOBSP.fr